

3  
4  
15  
16

# LE GROUPE ÉCOLOGISTE DU SÉNAT

Bilan 2015/16



Groupe écologiste du Sénat

**SECRETARIAT DU GROUPE**

15 rue de Vaugirard  
75291 Paris cedex 06

[www.ecologistes-senat.fr](http://www.ecologistes-senat.fr)

**Romain POUJOL** / 01 42 34 48 87  
Secrétaire général  
[r.poujol@eelv.senat.fr](mailto:r.poujol@eelv.senat.fr)

**Frédéric NÉVOT** / 01 42 34 44 36  
Secrétaire général adjoint  
[f.nevot@eelv.senat.fr](mailto:f.nevot@eelv.senat.fr)

**Nicolas JOUVE** / 01 42 34 48 86  
Conseiller pour les affaires  
budgétaires, économiques et financières  
[n.jouve@eelv.senat.fr](mailto:n.jouve@eelv.senat.fr)

**Nicolas RIBEIRO** / 01 42 34 48 84  
Chargé de mission  
[n.ribeiro@eelv.senat.fr](mailto:n.ribeiro@eelv.senat.fr)

**Camille AJROUCHE** / 01 42 34 34 43  
Collaboratrice Groupe  
[c.ajrouche@eelv.senat.fr](mailto:c.ajrouche@eelv.senat.fr)

**Directeur de la publication** Jean Desessard

**Coordination** Romain Poujol / Frédéric Névot

**Conception** Toomak

**Impression** Presse Pluriel

**Ont participé à ce numéro** toutes et tous

**Remerciements** Fiona Texeire, Brice Chedebois, Laure Lechatellier, Marine Tondelier, Max Artaz, Tahar Raaf, Adrien Vion, Jessie Martin, Chloé Clément, Julie Guyot, Astrid Girard, Anaïs Deffrennes, Céline Jérôme, Fabiola Lessa Vianna, Coline Martin, Emilie Mateo, Bastien Le Querrec, Séléna Delpont.

**SOMMAIRE**

**4** BIODIVERSITÉ :  
LE BILAN DES ÉCOLOGISTES AU SÉNAT

**6** LE REVENU DE BASE : UNE ÉTAPE  
NÉCESSAIRE DANS LA CONSTRUCTION  
DE LA CITOYENNETÉ

**7** VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**8** UNE PROPOSITION DE LOI  
POUR MANGER LOCAL ET BIO  
ENFIN UN DÉCRET AUTORISANT  
LE PURIN D'ORTIE !

**9** LA SANTÉ AU CŒUR DES DÉBATS  
CETTE ANNÉE

**10** L'URGENCE À REFONDER L'EUROPE

**11** 2015-2016 : PRÉVENTION DES RISQUES  
CLIMATIQUES, SOLIDARITÉ ET DÉFENSE  
DES LIBERTÉS

**12** L'ANNÉE DU CLIMAT

**13** ET SI LA POLITIQUE AUTREMENT  
PORTAIT AUTREMENT SES FRUITS ?

**14** POUR UNE ÉCOLOGIE PRATIQUE

**15** TROIS PREMIÈRES POUR UNE ÉCOLOGIE  
CONCRÈTE  
POUR UNE ÉCOLOGIE HUMANISTE  
ET RÉALISTE



**Aline**  
**ARCHIMBAUD**  
**Seine-Saint-Denis**  
**page 9**

Secrétaire du Groupe écologiste  
Secrétaire de la mission  
d'évaluation et de contrôle  
de la sécurité sociale  
Vice-présidente de la délégation  
sénatoriale à l'outre-mer  
Vice-présidente de la  
Commission des Affaires  
sociales  
01 42 34 30 63  
[a.archimbaud@senat.fr](mailto:a.archimbaud@senat.fr)  
[alinearchimbaud.fr](http://alinearchimbaud.fr)

**Équipe**  
Anaïs Dubreucq-Le Bouffant  
Adriane Dubois  
Ninon Guinel  
Claire Compain

**Ronan**  
**DANTEC**  
**Loire-Atlantique**  
**page 12**

Vice-président de la  
Commission de l'Aménagement  
du territoire et du  
Développement durable  
01 42 34 48 67  
[r.dantec@senat.fr](mailto:r.dantec@senat.fr)  
[ronandantec.fr](http://ronandantec.fr)

**Équipe**  
Julie Maridet  
Béregère Batiot  
Pierre Gressant  
**Permanence  
parlementaire**  
58 rue Fouré  
44000 NANTES  
09 66 82 61 93

**Marie-Christine**  
**BLANDIN**  
**Nord**  
**page 13**

Membre de la Commission  
de la Culture, de l'Éducation  
et de la Communication  
01 42 34 49 79  
[mc.blandin@senat.fr](mailto:mc.blandin@senat.fr)  
[mariechristineblandin.fr](http://mariechristineblandin.fr)

**Équipe**  
Emmanuel Cau  
Mathilde Steinauer  
Valérie Spender  
**Permanence  
parlementaire**  
130 rue du Faubourg  
de Douai, 59000 LILLE  
03 20 09 72 64  
[mcblandin@nordnet.fr](mailto:mcblandin@nordnet.fr)

**Joël**  
**LABBÉ**  
**Morbihan**  
**page 8**

Trésorier du Groupe écologiste  
Vice-président de la Commis-  
sion des Affaires économiques  
Vice-président de la délégation  
sénatoriale aux collectivités ter-  
ritoriales et à la décentralisation  
01 42 34 27 96  
[j.labbe@senat.fr](mailto:j.labbe@senat.fr)  
[joellabbe.fr](http://joellabbe.fr)

**Équipe**  
Aurélien Vernet  
Karine Grosjean  
Sylvie Valet  
**Permanence  
parlementaire**  
7 rue des Lavandières  
56250 SAINT-NOLFF  
02 97 48 42 54

**Esther**  
**BENBASSA**  
**Val-de-Marne**  
**page 11**

Vice-présidente de  
la Commission des Lois  
Rapporteuse de la mission  
d'information "désendoctrine-  
ment, désembrigadement et  
réinsertion des djihadistes en  
France et en Europe"  
01 42 34 48 42  
[e.benbassa@senat.fr](mailto:e.benbassa@senat.fr)  
[estherbenbassa.eelv.fr](http://estherbenbassa.eelv.fr)

**Équipe**  
Marie Samson  
Benoît Rudinger  
Vincent Petit  
**Permanence  
parlementaire**  
10 avenue Paul Doumer  
94110 ARCUEIL  
07 78 87 10 95

## ÉDITO

L'année parlementaire qui vient de s'écouler aura eu son lot de souffrances, de doutes, de surprises et de satisfactions pour le groupe écologiste.

De souffrances, avec les événements qui ont endeuillé la France et qui nous ont placé, au fur et à mesure, face à des décisions difficiles : quelle position sur les différentes prorogations de l'état d'urgence, quid de la préservation des droits fondamentaux, quelle politique pour contrer l'État islamique ?

Des doutes, lorsqu'en février, nous ne nous retrouvons plus qu'à neuf sénatrices et sénateurs, mettant à mal la pérennité de ce groupe pourtant reconnu pour son travail au sein de la Haute assemblée.

Et la surprise vint du Pas-de-Calais. Hervé Poher a fait le choix de nous rejoindre, considérant comme anormal que l'écologie, qui devrait être au centre des préoccupations de toutes et tous, ne soit plus représentée. Vous aurez l'occasion dans ce numéro du bilan des écologistes du Sénat de découvrir son histoire et ses engagements.

Enfin, des satisfactions. 2015 restera également marquée

par l'accord de Paris à la suite de la COP21, fixant notamment comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100.

Le groupe écologiste du Sénat entame sa dernière année de travail avant le renouvellement de 2017. Certes, quelques turbulences nous secouent parfois, mais le groupe est toujours là. Il apporte une voix différente aussi bien sur les questions environnementales, que sociales et sociétales. En particulier, nous avons fortement pesé sur le projet de loi relatif à la biodiversité, et dans ce Sénat très à l'écoute des lobbies semenciers, ce n'était pas une mince affaire.

La prochaine session s'annonce courte, le Sénat suspendra ses travaux fin février en raison des échéances électorales de mai 2017.

D'ici là, nous continuerons comme nous l'avons fait ces dernières années à porter la voix de l'écologie dans l'hémicycle du Sénat.

**Jean Desessard**  
Président du groupe



### Jean DESESSARD

**Paris**  
page 6

Président du Groupe écologiste  
Membre de la Commission  
des Affaires sociales  
01 42 34 34 43  
j.desessard@senat.fr  
desessard-senateur.org

**Équipe**  
Camille Ajrouche

### Corinne BOUCHOUX

**Maine-et-Loire**  
page 7

Vice-présidente du Groupe  
écologiste, Secrétaire du Sénat,  
Vice-présidente de la délégation  
aux droits des femmes, de  
la délégation sénatoriale à la  
prospective, de la Commission  
de la Culture  
01 42 34 31 06  
c.bouchoux@senat.fr  
corinnebouchoux.eelv.fr

**Équipe**  
Zahra Aitzegagh  
Hélène Bieri  
Emmy Bouchaud (mi-temps)

**Permanence  
parlementaire**  
19 rue Chateaugontier  
49100 ANGERS  
02 41 72 82 22

### André GATTOLIN

**Hauts-de-Seine**  
page 10

Vice-président de la  
Commission des Finances  
Vice-président de la  
Commission des Affaires  
européennes  
Membre du comité de  
déontologie parlementaire  
du Sénat  
01 42 34 48 52  
a.gattolin@senat.fr  
andregattolin.eelv.fr

**Équipe**  
Nicolas Jouve  
Kannitha Leang

### Leïla AÏCHI

**Paris**  
page 15

Vice-présidente de la  
Commission des Affaires  
étrangères, de la Défense  
et des Forces armées  
01 42 34 45 60  
l.aichi@senat.fr  
leilaaichi.eelv.fr

**Équipe**  
Nadir Saïfi  
Marion François

### Hervé POHER

**Pas-de-Calais**  
page 14

Rattaché au Groupe écologiste  
du Sénat  
Membre de la commission  
de l'aménagement du territoire  
et du Développement durable  
Membre de l'OPECST  
01 42 34 41 53  
h.poher@senat.fr

**Équipe**  
Christine Roy  
Nathalie Lhomme

## BIODIVERSITÉ : LE BILAN DES ÉCOLOGISTES AU SÉNAT

**LA LOI POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA NATURE ET DES PAYSAGES, PREMIÈRE GRANDE LOI SUR LA NATURE DEPUIS CELLE DE 1976, A ÉTÉ DÉFINITIVEMENT ADOPTÉE LE 21 JUILLET 2016 APRÈS PLUS DE DEUX ANS DE NAVETTE PARLEMENTAIRE.**

Les sénatrices et les sénateurs écologistes ont été extrêmement mobilisés pendant le long parcours législatif de cette loi, permettant, en lien avec les associations de protection de l'environnement et les député-e-s écologistes, des enrichissements considérables sur plusieurs points. Le contenu de cette loi, à la base essentiellement technocratique, a été enrichi par amendements parlementaires, mais ces avancées ont été constamment menacées. Et il aura fallu une attention sans relâche et un travail méthodique de conviction de la part des parlementaires écologistes pour gagner puis maintenir des avancées, et éviter l'adoption de dispositions anti-écologiques dans ce texte afin d'en faire une loi plus ambitieuse et porteuse de mesures concrètes pour la protection de la biodiversité.

**BIEN QUE CONTENANT DE NOMBREUSES AVANCÉES, LA LOI POUR LA BIODIVERSITÉ RESTE UNE LOI FRAGILE QUI EXIGERA UNE MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS POUR QUE LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ SOIENT RÉELLEMENT EFFECTIVES.**

Pour Ronan DANTEC, chef de file du groupe écologiste au Sénat "cette loi va dans le bon sens mais ne va pas assez loin car la mobilisation des lobbies économiques qui ne veulent pas intégrer les grands enjeux environnementaux dans leurs process a affaibli son contenu. Ces résistances montrent qu'en France, on a du mal à comprendre que si on ne répond pas aux enjeux environnementaux, nous mettons en cause notre avenir à court terme."



LES ABEILLES,  
TÉMOINS DU BON  
ÉTAT DE NOTRE  
ENVIRONNEMENT  
ET DE LA  
BIODIVERSITÉ.

### PARMI LES AVANCÉES CONTENUES DANS CETTE LOI

La loi transcrit le Protocole de Nagoya encadrant l'exploitation commerciale des ressources génétiques naturelles dans le droit français. Pour Marie-Christine BLANDIN, "cette transcription contribue à faire dialoguer nature et culture, diversité biologique et utilisation par l'espèce humaine de cette diversité, à instaurer des règles justes pour que la valorisation par les uns ne signifie pas spoliation ou confiscation pour les autres."

L'introduction de la réparation du préjudice écologique par amendement sénatorial, transcrivant la jurisprudence de l'Erika, est un progrès pour l'application du principe pollueur – payeur.

### LE BILAN DES SÉNATRICES ET SÉNATEURS ÉCOLOGISTES EST NON NÉGLIGEABLE. TOUR D'HORIZON (NON EXHAUSTIF) DES VICTOIRES :

Un amendement écologiste impose que les espèces endémiques les plus menacées sur la liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) font systématiquement l'objet d'un plan national d'action. Pour Ronan Dantec, porteur de cette mesure, "c'est une vraie



**Aline Archimbaud**  
@AlineArchimbaud



Abonné

Victoire après 3 ans de combat: amdt adopté au sénat pr une augmentation de la taxation l'huile de palme #LoiBiodiv #santé #Environnement



**André Gattolin**  
@AndreGattolin



Abonné

Victoire sur l'huile de palme au Sénat !  
#LoiBiodiv cc @AlineArchimbaud @mcblandin @RonanDantec



**Groupe écolo Sénat**  
@ecolosenat

#loibiodiv les premières victimes des dérèglements environnementaux seront bien les pays en développement. @RonanDantec



**Groupe écolo Sénat**  
@ecolosenat

#LoiBiodiv @RonanDantec Développer une consommation mondiale responsable fait aussi partie de nos responsabilités de législateurs

victoire pour la protection des espèces menacées, notamment dans les territoires ultra-marins. Ce dispositif est opérationnel et impose à la France d'assumer sa part de responsabilité pour le maintien de la biodiversité mondiale.» Nous avons également obtenu le durcissement des sanctions pénales contre le trafic d'espèces menacées, l'interdiction des battues sur les espèces protégées, l'inscription des continuités écologiques dans les PLU, la prise en compte de la biodiversité urbaine dans les plans climat, la végétalisation des toitures des centres commerciaux et la pose de revêtements perméables dans les parkings de surface, la reconnaissance du rôle des allées d'arbres et leur protection, l'élargissement du champ de la non brevetabilité des gènes présents dans la nature, dits "traits natifs" des espèces animales et végétales, l'autorisation des échanges de semences à titre gratuit ou onéreux pour les utilisateurs non professionnels et les associations, la création d'une obligation de résultats des compensations des atteintes à la biodiversité par l'inscription dans la loi de conditions et de sanctions renforcées (telles que l'obligation de mesures correctives en cas d'échec d'une compensation ou la constitution de garanties financières), l'interdiction de la pose de poteaux creux (cimetière de nombreuses espèces cavernicoles) etc.



LES RUCHES  
DU JARDIN DU  
LUXEMBOURG.

cipaux pays producteurs. "On cède de façon inconsidérée à des lobbies économiques pour des résultats ravageurs : destruction de milliers d'hectares de forêt et de cultures vivrières, spoliation des populations locales au profit de multinationales. L'avantage concurrentiel incite à utiliser toujours plus d'huile de palme dans des milliers de produits alimentaires au détriment de la santé et de la production locale. En deuxième lecture au Sénat, le texte proposait pourtant des mesures très progressives et raisonnables", analyse Aline ARCHIMBAUD qui porte avec force cette proposition depuis 2012.

Enfin, sur les pesticides néonicotinoïdes, après de nombreux rebondissements, ils seront interdits en 2018 mais assortis de dérogations jusqu'en 2020, ce qui reste une victoire même si les écologistes souhaitaient une interdiction plus rapide. Joël LABBÉ espère que les mécanismes de substitution des néonicotinoïdes seront efficaces et rapides. "C'est essentiel pour la santé des agriculteurs, de l'environnement, et de notre économie. C'est l'aboutissement de plus de deux ans de lutte au Parlement. Je regrette les délais, mais il faut savoir admettre les compromis".

### DES DISPOSITIONS POUSSÉES PAR LES ÉCOLOGISTES MAIS SUPPRIMÉES OU AMOINDRIES DANS LA VERSION FINALE DE LA LOI.

Nos nombreuses propositions encadrant la chasse n'ont trouvé aucune majorité. Le lobby des chasseurs est très bien organisé.

Sous la pression de la grande distribution et des pêcheurs, l'interdiction du chalutage en eaux profondes a disparu du texte aussi vite qu'elle n'était apparue, adoptée par la commission développement durable du Sénat.

Le rattrapage de la taxation de l'huile de palme a été voté au Sénat puis supprimé sous la pression intense de l'industrie agroalimentaire et des prin-



#LoiBiodiv @RonanDantec Nombre de sénateurs #droite ne considèrent tjrs pas que préservation #biodiversite = enjeu majeur pour notre avenir



Confresse #LoiBiodiv @JLabbeSenat la santé humaine doit aussi être au coeur des débats : impact #neonicotinoïdes #agriculteurs



Confresse #LoiBiodiv @JLabbeSenat il faut dépasser le strict débat franco - français, c'est un débat européen et aussi mondial



#biodiv @mcblandin Comment ne pas se réjouir de la reconnaissance du préjudice écologique, de l'action de groupe en matière d'environnement?



# LE REVENU DE BASE : UNE ÉTAPE NÉCESSAIRE DANS LA CONSTRUCTION DE LA CITOYENNETÉ

*“La proposition du revenu universel permet d’envisager de manière différente la place des hommes et des femmes dans la création de valeur, la redistribution de cette valeur issue du travail collectif et l’émancipation économique des individus au sein du monde du travail.”*

Jean Desessard

Le 2 février 2016, Jean Desessard a déposé au Sénat une proposition de résolution pour l’instauration d’un revenu de base. Bien que le texte ait été rejeté lors de la discussion dans l’hémicycle le 19 mai 2016, le concept d’un revenu sans condition est plus que jamais d’actualité.

L’idée d’une allocation universelle est précieuse à Jean Desessard. Dès 1992, le sénateur soumet la proposition au vote du parti écologiste et c’est seulement en novembre 2013 que le revenu de base entre officiellement dans le programme EELV.

On observe que le concept d’un revenu universel de base est à l’étude dans de nombreux pays comme la Finlande, le Québec ou les Pays-Bas. Certains sont même allés jusqu’à tester son application. Ainsi dans la ville de Dauphin de 7 000 habitants au Canada, chaque famille qui participait à l’expérience recevait un revenu garanti si son revenu était trop bas. Le bilan de l’expérience fut positif : les heures travaillées ne diminuèrent pas de manière significative et le taux de réussite à l’école secondaire augmenta au cours de l’expérience.

L’objectif premier du revenu de base est de garantir à chaque personne un niveau de vie suffisant pour assurer son bien-être élémentaire. Il apparaît comme un moyen efficace de lutte contre la précarité sociale permettant

d’améliorer le bien-être individuel et collectif des travailleurs. En effet, aujourd’hui de nombreuses activités, pourtant génératrices de valeur d’usage, ne donnent droit à aucune rémunération. De plus, notre entrée dans l’ère numérique entraîne la désuétude de nombreux métiers

et provoque une vague de délocalisations durables, laissant de nombreux travailleurs sans emplois. Les gains de productivité réalisés par les machines, logiciels et ordinateurs devraient donc être redistribués à la société pour compenser les pertes d’emploi. L’instauration d’un revenu de base permettrait alors de créer les conditions de dignité et de confiance favorisant l’employabilité.

Mais le revenu de base a un deuxième objectif : une réelle démarche de simplification administrative et sociale. En regroupant les minimas sociaux dans une allocation unique, l’Etat économiserait des moyens humains et financiers pour les remobiliser sur d’autres missions plus utiles. Mais cela signifierait aussi une simplification pour les bénéficiaires qui n’auront plus à engager des démarches lourdes et stigmatisantes pour percevoir leur aide, permettant ainsi une généralisation aux bénéficiaires potentiels.

Prochaine étape de la citoyenneté, le revenu universel mettrait donc tous les citoyens sur un même pied d’égalité, donnant à chacun l’opportunité d’avoir sa place au sein de la société.

## JUIN 2016

JEAN DESESSARD  
INTERVIENT LORS  
D’UNE RÉUNION  
PUBLIQUE SUR LE  
REVENU DE BASE DANS  
LA VILLE DU HAVRE.



© Alexis Deck



© Sonia Keritidou

Jean  
DESESSARD

[desessard-senateur.org](http://desessard-senateur.org)

## OFFRES D’EMPLOI NON POURVUES : UN OUTIL CONCRET, LE GPS EMPLOI.

En avril 2015, Jean Desessard a déposé une proposition de résolution au Sénat qui a été adoptée à la quasi-unanimité. Cette proposition défendait l’idée d’un GPS pour l’emploi - guide de pilotage statistique - afin de référencer localement et nationalement les offres d’emploi non pourvues et leurs causes. Cette initiative fut lancée après la publication du rapport du Conseil d’orientation qui estimait que 820 000 emplois étaient vacants.

Jean Desessard s’est récemment rendu à la DARES afin de connaître les moyens existants pour les comptabiliser. Cet entretien a mis en évidence la difficulté de les recenser et le besoin urgent de mettre en place le GPS-emploi, ce qu’il n’a pas manqué de rappeler à la Ministre du Travail.

## LOI TRAVAIL

En juin, Jean Desessard a activement participé aux débats sur la loi Travail. Ce texte, qui a suscité beaucoup de controverses ces derniers mois, a été l’occasion pour le sénateur de défendre la

vision écologiste du monde du travail. S’il adhère au principe de l’instauration du dialogue social à tous les niveaux, il met en garde contre les risques de dumping social auxquels pourrait mener l’inversion de la hiérarchie des normes. Cette mesure pourrait constituer une régression sociale pour les salariés. Chef de file du groupe écologiste sur ce projet de loi, il a ainsi déposé des amendements visant à maintenir le dialogue social dans l’entreprise et à garantir une représentation démocratique des salariés.

## Corinne BOUCHOUX



Co-présidente, puis Présidente du groupe écologiste du Sénat, Corinne Bouchoux, désormais Secrétaire du Bureau du Sénat, se réjouit du dynamisme législatif de cette année parlementaire même si l'approche et la sensibilité de la majorité sénatoriale s'éloignent parfois de sa vision des textes.

Cheffe de file sur la loi visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale, elle salue son adoption à l'unanimité. Son travail sur la loi pour une

République numérique, où elle fut cheffe de file, rappelle son engagement pour un accès ouvert et libre aux données des grands organismes nationaux (Insee, IGN...), institutions et administrations publiques. Le raisonnement sur la qualité du format des données pour permettre aisément leur réutilisation est incontournable. Elle met en garde sur l'excès de prudence qui peut nuire à l'objectif d'ouverture des données publiques. L'open data ne doit pas paraître comme une contrainte mais comme une chance

pour les collectivités territoriales et leurs administrations. En Maine-et-Loire, elle poursuit ses visites de terrain où elle échange avec les élu-e-s et actrices locales. Ces déplacements apparaissent d'autant plus importants dans un contexte de restructuration de la carte des territoires par la création de communes nouvelles et les fusions entre intercommunalités. Deuxième département le plus dynamique à ce sujet, le Maine-et-Loire compte désormais 250 communes contre 357 au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

*“La formation des acteurs-trices est primordiale pour améliorer la politique publique de lutte contre la traite d'êtres humains.”*

Corinne Bouchoux

### UNE THÉMATIQUE AU CŒUR DU TRAVAIL DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.

Vice-présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat, Corinne Bouchoux participait cette année à la rédaction de deux rapports : “2006-2016 : un combat inachevé contre les violences conjugales” et “Traite des êtres humains, esclavage moderne : femmes et mineur-e-s, premières victimes”. Evaluant les dispositifs mis en œuvre pour lutter contre les

violences conjugales et la traite des êtres humains, les rapports proposent une analyse fine des enjeux et formulent plusieurs recommandations.

Erigée comme politique publique, le combat contre les violences domestiques bénéficie de différents outils législatifs et juridiques tels que l'ordonnance de protection. La délégation déplore que les dispositifs demeurent déployés inégalement selon les départements. Un véritable travail de coordination semble nécessaire pour permettre un meilleur accompagnement des victimes et pour enrayer le cycle de la violence au sein du couple.

La traite d'êtres humains représente la troisième forme de trafic la plus répandue dans le monde derrière la drogue et les armes. 70 % de ses victimes sont des jeunes filles et des femmes. Ces dernières sont surreprésentées dans les cas d'exploitation sexuelle. L'augmentation récente et continue des flux migratoires vers l'Europe alimente ces réseaux et rappelle la nécessité d'une coopération mondiale. La délégation retient le rôle clé des associations dans l'identification et l'accompagnement des victimes de la traite. Les associations souffrent

de moyens financiers limités, ce qui fragilise leur action auprès des victimes.

La délégation attire l'attention sur l'importance de la formation et de la sensibilisation des professionnel-le-s agissant auprès des victimes.

En moyenne, en France, une femme décède tous les trois jours suite à des violences conjugales. Nous appelons de nos vœux à un vrai travail d'information de la société civile.

Prévu pour l'automne 2016, Corinne Bouchoux travaille actuellement avec sa collègue Maryvonne Blondin, sénatrice du Finistère, à la rédaction d'un rapport sur les individus « intersexes » ou nés en situation d'intersexuation. L'intersexualité correspond au développement, chez l'enfant, d'organes génitaux considérés comme atypiques et ainsi ne pouvant être déterminés. Un travail d'expertise apparaît indispensable pour développer l'information et la formation des professionnel-le-s mais aussi pour améliorer la protection des personnes et accompagner les parents.

**MAI 2016**  
CORINNE BOUCHOUX  
À L'ÉCOUTE DES  
ÉLU-E-S AU CONSEIL  
MUNICIPAL DES  
JEUNES DE SEICHES-  
SUR-LE-LOIR.



Joël  
LABBÉ



© Aurélien Vernet

Pour Joël Labbé, vice-Président de la commission des Affaires économiques, cette session parlementaire a été marquée par un texte majeur pour les écologistes, le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Il a notamment défendu, et fait adopter, des amendements relatifs à l'élargissement de la liberté d'échanges de semences entre agriculteurs et la non brevabilité des traits natifs des espèces végétales et animales. Il s'est également beaucoup mobilisé

pour l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes, mobilisation qui a porté ses fruits après plusieurs années de combat. Dans le contexte de la crise agricole, qui a durement frappé la Bretagne, il n'a eu cesse de dénoncer le poids des lobbies et l'influence excessive du syndicat majoritaire, et de défendre l'agriculture paysanne et biologique, ainsi que la nécessaire relocalisation de notre alimentation. Il a d'ailleurs été rapporteur de la proposition de loi écolo sur l'ancrage territorial de l'alimentation. Par ailleurs, il a

été chef de file de la proposition de loi visant à instaurer un devoir de vigilance des sociétés mères envers leurs filiales, et s'est particulièrement engagé sur cette question cruciale de la responsabilité des sociétés multinationales en matière de droits humains et d'environnement. Dans le Morbihan, il a animé plusieurs réunions d'information sur le zéro-phyto à destination des élus locaux, accompagnant les collectivités sur le chemin de la transition, en cette année marquée par l'accord historique de la COP21.

## UNE PROPOSITION DE LOI POUR MANGER LOCAL ET BIO

★  
★  
★  
8  
LES ÉCOLOGISTES DU SÉNAT

*“La loi a sa place dans la définition de notre politique alimentaire : elle peut et doit donner l'impulsion du changement qu'attendent nos concitoyens.”*

Joël Labbé

En mars 2016, Joël Labbé a été désigné rapporteur de la proposition de loi écologiste visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation, qui proposait d'introduire 40% de produits locaux, labellisés, de saison ou en circuits courts dans la restauration collective publique, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Déposée par sa collègue députée Brigitte Allain, elle avait été votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Au Sénat, après d'âpres débats, la majorité sénatoriale a finalement adopté le texte en rejetant les 20% de bio, vidant la loi de sa substance... Joël Labbé a pourtant tenté de trouver jusqu'au bout un compromis, en proposant d'une part d'inclure dans les 20% les produits issus de surfaces

agricoles en conversion, et d'autre part un assouplissement, en n'appliquant la loi uniquement aux contrats signés après le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les écologistes, déterminés à avancer sur cette thématique d'une restauration collective exemplaire,

ont réussi à rétablir les objectifs de départ par deux amendements au projet de loi égalité et citoyenneté, à l'Assemblée nationale. Ils se mobiliseront lors de la lecture du texte au Sénat prévue à l'automne. Aujourd'hui, tous les signaux sont au vert pour développer les circuits courts, de qualité et de proximité. De nombreuses communes françaises ont démontré qu'il était possible de faire le choix du bio. Sans oublier les 76% de français qui plébiscitent l'introduction de produits bio dans la restauration collective...

## ENFIN UN DÉCRET AUTORISANT LE PURIN D'ORTIE !

Le combat mené par Joël Labbé contre les pesticides depuis le début de son mandat avance. La loi Labbé sur le zéro-phyto rentrera en application le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les collectivités, et l'interdiction des néonicotinoïdes en agriculture a été actée pour 2018.

Il est nécessaire que parallèlement, les alternatives se développent rapidement.

Très attendu depuis la promulgation de la loi d'avenir agricole, le décret relatif à la procédure d'autorisation des substances naturelles à usage biostimulant, qui constituent une alternative réelle aux pesticides, a enfin été publié le 30 avril dernier. Il est l'aboutissement d'un combat de longue haleine, entamé il y a dix ans par le monde associatif et syndical dont Aspro-PNPP et La Confédération Paysanne, et activement soutenu par Joël Labbé. La centaine de plantes désormais autorisées, dont l'emblématique purin d'ortie, sera complétée au fil des évaluations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

Pour Joël Labbé, *“il est impératif de poursuivre le travail engagé sur la liste des plantes autorisées, afin que se généralisent les alternatives aux pesticides, tant pour préserver la santé des agriculteurs, que la biodiversité et les équilibres environnementaux.”*

De nombreuses PME innovantes pourront ainsi commercialiser leurs produits respectueux de l'environnement en France et en Europe.



© Ville de Pontivy

### JUIN 2016

RENCONTRE AVEC

LES ÉLUS ET LE

PERSONNEL DES

ESPACES VERTS DE

PONTIVY, LAURÉATE DU

LABEL "TERRE SAINÉ,

COMMUNE SANS

PESTICIDES" DÉCERNÉ

PAR LE MINISTÈRE DE

L'ÉCOLOGIE.



# LA SANTÉ AU CŒUR DES DÉBATS CETTE ANNÉE

Membre de la Commission des Affaires Sociales, Aline Archimbaud est largement intervenue cette année sur les questions de santé, notamment au cours des débats sur la loi de modernisation de notre système de santé en fin d'année 2015. Elle y a défendu de nombreux amendements pour le groupe éco-

logiste, et notamment parmi eux l'inscription de la notion d'exposome dans les politiques de santé, la demande d'informations complémentaires sur les perturbateurs endocriniens, les nanomatériaux dans les dispositifs médicaux, l'instauration d'un droit à l'oubli permettant aux anciens malades du cancer de souscrire plus facilement des emprunts bancaires, qui sont dans le texte final.

Elle a par ailleurs soutenu le tiers payant, grande avancée pour l'accès aux soins pour tous, et la mise en place du paquet neutre pour lutter contre l'attractivité du tabac.

Après avoir travaillé ces deux dernières années sur la santé environnementale en général et sur les conséquences sanitaires de la pollution de l'air de façon plus spécifique, Aline Archimbaud est également intervenue contre l'éventuelle prolongation de l'autorisation de commercialisation du glyphosate au sein de l'Union européenne, un produit chimique, principe actif du RoundUp, nocif pour la santé et l'environnement. C'est l'herbicide le plus utilisé en France et dans le monde ! Elle a interpellé le gouvernement à ce sujet sur les mesures qu'il compte prendre pour aller vers un modèle agricole sans produits chimiques. Des solutions énergiques doivent être prises le plus tôt possible pour soutenir la transition et accompagner les agriculteurs vers un changement de modèle.



© Sénat

Aline  
ARCHIMBAUD

[alinearchimbaud.fr](http://alinearchimbaud.fr)

**“Nous devons refuser l'engrenage infernal qui, à partir des attentats, conduit à la stigmatisation et à la haine et pousse à la peur et au repli de chacun sur soi-même.”**

Aline Archimbaud

Suite aux tragiques événements de l'année 2015 et de ce début 2016, Aline Archimbaud a tenu à placer les notions de lien social et de fraternité au cœur de ses activités en Seine Saint Denis et au Sénat. Elle a souhaité être très présente



© Libre de droits

## SEPTEMBRE 2015

À GAYENNE, AVEC  
LE GRAND MAN  
WAYANA, LE CHEF  
COUTUMIER ALUKU,  
JOCELYN THERESE,  
PRÉSIDENT DU  
COMITÉ CONSULTATIF  
DES POPULATIONS  
AMÉRINDIENNES  
ET BUSHINENGES  
ET MARIE-ANNE  
CHAPDELAINNE.

**GUYANNE /** EN NOVEMBRE 2015, ALINE ARCHIMBAUD A RENDU, AVEC SA COLLÈGUE DÉPUTÉE MARIE-ANNE CHAPDELAINNE, UN RAPPORT AU PREMIER MINISTRE, À LA SUITE D'UNE MISSION PARLEMENTAIRE SUR LE MAL VIVRE ET L'ALARME Taux de suicide des jeunes Amérindiens de Guyane. ELLES Y FONT DE NOMBREUSES PROPOSITIONS ISSUES DE LEURS ÉCHANGES AVEC LES COMMUNAUTÉS SUR PLACE POUR APPORTER DES RÉPONSES AUX ENJEUX SANITAIRES, CULTURELS, ÉDUCATIFS, INSTITUTIONNELS SUR CE TERRITOIRE ET FAIRE RECONNAÎTRE DES DROITS AUX POPULATIONS AMÉRINDIENNES ET BUSHINENGUE.

Par ailleurs, suite au scandale Volkswagen et aux révélations en cascade qui ont suivi sur les véritables émissions des voitures, elle a redemandé au gouvernement de mettre enfin en place des expertises techniques indépendantes pour mesurer les émissions de polluants par les véhicules automobiles. Les tests réalisés pour homologuer les véhicules n'ont aucun rapport avec les conditions de conduite réelle ce qui entraîne des décalages extrêmement importants entre les émissions théoriques et les émissions effectives. Pour rappel, la pollution de l'air cause près de 50 000 morts prématurées dans notre pays. Il est urgent de réagir !

en Seine Saint Denis et écouter les acteurs de terrain qui œuvrent tous les jours à créer du vivre ensemble. Elle s'est beaucoup investie, avec des hommes et des femmes de bonne volonté, jeunes, acteurs associatifs et syndicaux, entrepreneurs, enseignants, parents d'élèves, artistes, élus de tous bords, dans la création d'un Observatoire de la Fraternité en Seine Saint Denis, pour mettre en avant les nombreuses initiatives positives existantes, créer du lien dans ce département et protéger la paix civile face à la montée des extrémismes.

Au Sénat elle a défendu les dispositifs d'insertion pour les jeunes dans le cadre de la loi dite Travail et en particulier la Garantie Jeunes que les missions locales sur

le terrain lui avaient présentée, a poursuivi ses actions pour lutter contre le non recours aux droits, favoriser l'accès aux soins et combattre la stigmatisation des plus fragiles. Elle s'est mobilisée sur ce sujet, avec des associations de lutte contre la pauvreté, contre une proposition de loi sur la fraude sociale, très stigmatisante pour les personnes précaires, déposée par la majorité sénatoriale de droite. Elle a heureusement été retirée. En tant que présidente du comité de suivi amiante du Sénat, elle a continué sans relâche à demander la mise en place des 28 propositions que nous avons présentées devant le Sénat et qui avaient été saluées à l'unanimité des groupes politiques. Beaucoup de chemin reste à parcourir.



# L'URGENCE À REFONDER L'EUROPE

Suite à la décision des Britanniques de quitter l'Union européenne, André Gattolin estime qu'un saut en avant de l'Europe est désormais inévitable, si elle ne veut pas entrer dans un processus de déconstruction, dont le Brexit

Aujourd'hui, la relance de l'Europe nécessite précisément que des initiatives visant à la rendre plus solidaire, plus sociale, plus démocratique et plus proche des préoccupations des citoyens soient prises. Cette relance passe aussi par un renforcement du budget de l'Union et par une révision des traités européens devenus en partie obsolètes, afin de dépasser les verrous institutionnels (règle de l'unanimité par exemple) qui empêchent tout sur-saut européen.



© Gadhen Phodrang Secretariat / International Campaign for Tibet

## MARS 2016

DHARAMSALA,

21 MARS 2016.

AUDIENCE PRIVÉE

ENTRE LE DALAI-

LAMA ET LA COMMISSION

COMPOSÉE

DE PARLEMENTAIRES

INTERNATIONAUX

DESTINÉE À

CONTRÔLER LE BON

DÉROULEMENT

DE L'ÉLECTION

DES INSTITUTIONS

TIBÉTAINES EN EXIL

n'est pas la source mais seulement le révélateur. Les fondements de ce cataclysme remontent en effet à une vingtaine d'années, lorsqu'à défaut de nous doter d'une vision politique commune, appuyée sur une réelle gouvernance démocratique, nous avons préféré donner la priorité à l'établissement d'un grand marché unique dont nous avons largement délégué la mise en œuvre à une commission européenne empreinte d'un profond dogmatisme néo-libéral. Dès lors, le rêve d'une Europe solidaire, qui protège et qui prévient était voué à l'échec. La crise des réfugiés en est l'un des avatars les plus terribles.

La France a une lourde part de responsabilité dans ce détournement du projet européen en n'ayant été à l'origine d'aucune initiative politique forte en la matière.

Sur un tout autre plan, il prône une accélération de l'harmonisation des règles fiscales et sociales européennes, pour que certains pays cessent de capter indûment une partie de la richesse produite sur le territoire de l'Union. Il estime aussi urgent de rendre prioritaire l'émergence d'une authentique politique industrielle européenne (notamment dans le domaine du numérique), et de mettre sur pied un grand plan d'investissement en faveur de la transition énergétique de nos économies. Enfin, compte tenu des griefs croissants des citoyens européens à l'encontre des accords de libre-échange, et notamment du TAFTA, il appelle à un moratoire immédiat sur toutes les négociations commerciales bilatérales actuellement conduites par la Commission.

Pour André Gattolin, le rebond européen ne pourra s'engager qu'avec l'agrément de nos concitoyens, mais cela n'aurait aucun sens aujourd'hui de soumettre la question européenne à référendum sans qu'un tel projet renouvelé n'ait au préalable été discuté et élaboré au travers d'un large processus constituant.

Il est aussi le premier parlementaire français à s'être mobilisé sur le statut d'économie de marché revendiqué par la Chine d'ici fin 2016, en interpellant à plusieurs reprises le gouvernement sur les lourdes conséquences sur nos emplois, nos économies et notre capacité à nous défendre face au dumping chinois, mais aussi en contribuant à la consultation publique de la commission européenne.



© Bruno Lévy

André  
GATTOLIN

andregattolin.eelv.fr

"L'écologie : mission impossible." C'est en ces termes qu'André Gattolin a qualifié la baisse des crédits 2016 de la mission écologie imposée par le gouvernement. Vice-président de la commission des finances, il a défendu la parole des écologistes lors de l'examen des textes budgétaires, notamment en faisant adopter des amendements sur le financement des associations de surveillance de la qualité de l'air, ou sur la TVA à 5,5 % sur les protections hygiéniques féminines. À ce titre également, il est co-auteur d'un

rapport qui fait autorité, consacré au financement de l'audiovisuel public. Ses principales préconisations : une redevance modernisée et plus juste, et la création, à l'horizon 2020, d'une holding souple qui regrouperait les sociétés de l'audiovisuel public, lui permettant de rester fort face à la concurrence croissante des plateformes de streaming. André Gattolin a également déposé une proposition de loi visant à supprimer la publicité dans les programmes jeunesse de la télévision publique. Suscitant

une forte adhésion de l'opinion (71 % d'après un sondage Ifop d'octobre 2015), elle a été adoptée par le Sénat puis par l'Assemblée nationale en janvier 2016. André Gattolin est aussi le premier parlementaire français à s'être mobilisé sur nouveau statut revendiqué par la Chine à l'OMC, hypothèse lourde de conséquences en termes d'emploi en France, en interpellant le gouvernement et en déposant une contribution à la consultation publique de la commission européenne.

## Esther BENBASSA



© Eric Coquefin

### MISSION D'INFORMATION SUR LA "DÉRADICALISATION"

Créée le 16 mars à l'initiative d'Esther Benbassa, à qui s'est jointe Catherine Troendlé, sénatrice LR du Haut-Rhin, la mission d'information sur la "déradicalisation" de la Commission des lois du Sénat a mené de nombreuses auditions durant le second trimestre 2016. Cette mission entend étudier les méthodes de "désendoctrinement, désembrigadement et de réinsertion" des anciens djihadistes ou candidats au djihad, déjà mises en œuvre en France et en Europe, de manière résolument comparative et libre de tout a priori. Esther Benbassa prévoit de remettre un rapport en fin d'année, qui suggérera, aux autorités françaises, des types d'actions nouvelles et efficaces pour lutter contre la radicalisation.

### RÉFUGIÉS CLIMATIQUES : LA NÉCESSAIRE PRISE DE CONSCIENCE

Le 21 octobre 2015, dans le cadre de l'espace réservé du groupe écologiste, Esther Benbassa a défendu en séance sa proposition de résolution (PPR) visant à la promotion de mesures de prévention et de protection des déplacés environnementaux, déposée le 15 juillet 2015. A la grande joie du groupe écologiste, le Sénat a adopté la PPR à l'unanimité des suffrages exprimés. A la veille de la COP21, il était naturel que les écologistes du Sénat invitent le gouvernement français à jouer un rôle moteur et pionnier dans le traitement de ce dossier, que ce soit en matière de prévention des risques ou de protection des personnes.

## 2015-2016 PRÉVENTION DES RISQUES CLIMATIQUES, SOLIDARITÉ ET DÉFENSE DES LIBERTÉS

### UNE ANNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LES RÉFUGIÉS

Cette année, Esther Benbassa a inlassablement soutenu la cause des migrants et des réfugiés, tant sur le terrain qu'au Sénat, notamment lors de l'examen des textes sur le droit des étrangers et sur le budget de l'asile.

Elle a dénoncé, lors des questions au gouvernement, la terrible situation des réfugiés au Centre de

rétenion de Vincennes, enfermés là pour désengorger Calais ainsi que celle des trop nombreux enfants qui y sont enfermés. Elle a également porté l'indignation des écologistes quant à l'accord de la honte passé entre l'Union Européenne et la Turquie ainsi que sur les conditions troubles de l'évacuation du camp d'Idomeni, en Grèce.

### RÉSISTER À LA PEUR DU TERRORISME ET DÉFENDRE SANS RELÂCHE LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Bien sûr, cette session parlementaire a été marquée par les terribles attentats de Paris, de Nice et d'ailleurs qui ont déstabilisé la société toute entière. Malgré la douleur, la peur légitime, Esther Benbassa s'est attachée à ne jamais oublier que défendre nos libertés, les fondements de notre démocratie, reste la meilleure arme contre le terrorisme djihadiste. Ainsi, Esther Benbassa a appuyé l'opposition des écologistes lors des nombreux textes relatifs à lutte contre le terrorisme soumis au Parlement à la suite des attentats. Elle a également représenté son groupe au sein du "Comité de suivi de l'état d'urgence", instauré par le Sénat.

Elle s'est résolument opposée aux textes toujours plus répressifs et sécuritaires, à la prorogation indéfinie de l'état d'urgence et, bien entendu, à la

déchéance de nationalité. Elle n'a cessé de plaider pour un retour à la raison et au droit commun.

### SUR TOUS LES FRONTS, PORTER LES POSITIONS ÉCOLOGISTES AU SEIN DE LA COMMISSION DES LOIS

Cheffe de file de plus d'une vingtaine de textes, elle a eu à cœur de faire valoir ses convictions, notamment en matière de droit pénal et de droits fondamentaux. Il a ainsi été question de prostitution, protection des enfants, modernisation de la justice civile, laïcité, lutte contre le hooliganisme ou encore prescription en matière pénale.

Esther Benbassa a également eu l'occasion de rappeler la nécessité d'instaurer un récépissé au contrôle d'identité afin de lutter contre le contrôle au faciès. Auteure d'une proposition de loi déposée en novembre 2011, elle a soutenu des amendements à ce sujet et rappelé que seul le récépissé serait de nature à pacifier les relations entre la police et nos concitoyens et à lutter contre l'inflation de contrôles dont on ne peut plus ignorer le caractère souvent discriminatoire.

#### MARS 2016

AVEC LES MILITANTS  
D'AMNESTY INTER-  
NATIONAL, CONTRE  
LA DÉCHÉANCE  
DE NATIONALITÉ.



© Esther Benbassa





Ronan Dantec a été très mobilisé sur le projet de loi biodiversité, examiné 3 fois par le Sénat cette année. Chef de file du groupe écologiste sur l'environnement, il a porté avec ses collègues plus de 100 propositions sur ce texte qui manquait cruellement d'ambition, obtenant des victoires significatives. Obtenir des victoires par amendements est une chose, rester vigilant pour que ces victoires soient maintenues est un autre volet du travail parlementaire, moins visible mais tout aussi important ! Ainsi, Ronan Dantec avait obtenu l'interdiction du rejet des boues de dragage

polluées dans une loi. Mais après tractations, l'interdiction a été repoussée en 2025, report jugé irresponsable par le sénateur. Autre exemple : Ronan Dantec avait fait adopter dans la loi transition énergétique la création d'un prélèvement obligatoire sur les producteurs de bateaux de plaisance pour financer une filière de déconstruction et recyclage des navires. La droite a ensuite tenté plusieurs fois de remettre en cause cette avancée et le sénateur est sans cesse monté au créneau pour redire l'intérêt de cette mesure. Cette mesure a fini par être acceptée mais sa création repoussée de 2017 à 2018.

Cette année, Ronan Dantec est aussi beaucoup intervenu sur les finances locales qui font l'objet de vives inquiétudes. Les collectivités locales étant le socle de l'action publique, le sénateur considère qu'il est essentiel de préserver leurs capacités financières et que l'État doit soutenir l'investissement local en faveur des politiques écologiques. Dans ce contexte, Ronan Dantec défend particulièrement la création d'une dotation spéciale "climat" prélevée sur la recette de la contribution climat énergie et versée aux collectivités en charge des politiques climat-énergie.

## L'ANNÉE DU CLIMAT

La séquence 2015-2016 a été largement marquée par la préparation de la COP21, puis de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Porte-parole de la principale organisation mondiale de collectivités territoriales (CGLU) dans les négociations climatiques, Ronan Dantec s'est beaucoup mobilisé dans ce sens, du local au global, et bien sûr dans le cadre de son activité parlementaire.

Au Sénat, il a permis une avancée importante pour que la France puisse atteindre ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. **Il a fait adopter un amendement conjoint avec Chantal Jouanno à la loi de transition énergétique, prévoyant une trajectoire plus ambitieuse de la contribution climat-énergie (ou "taxe carbone") et ainsi de la porter à 56 euros la tonne en 2020 et à 100 euros en 2030.** Cette victoire a ensuite été complétée par un amendement à la loi de finances rectificative pour 2015 du député Jean-Paul Chanteguet, précisant la trajectoire d'augmentation

annuelle de la contribution climat-énergie d'ici à 2020.

**Ronan Dantec a pris une part très active aux initiatives du Sénat avant et après la COP21.** En novembre 2015, il a travaillé très étroitement avec le sénateur Jérôme Bignon sur la proposition de résolution du Sénat, "visant à affirmer le rôle déterminant des territoires pour la réussite d'un accord mondial ambitieux sur le climat", sur la base de son expérience de près de 10 ans dans les négociations au nom des villes et gouvernements locaux.

Il est également intervenu en séance, au nom du groupe écologiste du Sénat, lors du vote sur la ratification de l'Accord de Paris par la France, rappelant le message qu'il porte dans les négociations depuis toujours : les États ne pourront atteindre les engagements qu'ils se sont fixés sans s'appuyer sur les dynamiques d'action des acteurs non-étatiques – collectivités territoriales, ONG et société civile, entreprises, citoyens, etc.

**Ronan Dantec était présent au Bourget durant les deux semaines de la COP21 pour porter l'action des territoires et des acteurs non-étatiques.** En plénière de clôture de la COP, il s'est félicité de l'ajout d'un chapitre complet et très opérationnel consacré à l'action pré-2020, avec des travaux d'expertise intégrant l'expérience des acteurs non-étatiques, et le renforcement de l'agenda des solutions, le "Lima Paris Action Agenda".

C'est dans cet esprit que **Ronan Dantec préside l'organisation du Sommet Climate Chance, qui aura lieu à Nantes du 26 au 28 septembre prochains, première édition de ce qui sera l'évènement international annuel des acteurs non-étatiques engagés dans la lutte contre les changements climatiques.**



## ET SI LA POLITIQUE AUTREMENT PORTAIT AUTREMENT SES FRUITS ?

La loi "liberté de création, architecture et patrimoine" aurait pu être un texte comme les autres, objet de postures, d'infiltrations corporatistes, puis de coups de gueule médiatiques, et de tweets incendiaires.

Elle n'en fut pas exempte.

Néanmoins, même si le texte n'est pas celui de nos rêves les plus fous, l'écoute mutuelle, l'argumentation pédagogique, l'acceptation de négociations entre sénat et assemblée, ont permis aux écologistes d'installer dans la loi des avancées significatives, sur des points au départ rejetés par tous.

Les droits culturels ont été votés à l'unanimité. Pourtant, proposés dès la loi NOTRe, ils avaient reçu l'avis négatif de la ministre et l'hostilité de la moitié de l'hémicycle. Installés de façon précaire, ils avaient été balayés par l'Assemblée nationale, puis sauvés in extremis.

Dans la loi culture, ils ne figuraient pas dans la proposition du gouvernement et la ministre Pellerin les avait d'emblée refusés.

Pourtant la France cite régulièrement la convention UNESCO sur la diversité, et serait bien en mal de contester "la reconnaissance de l'égalité de dignité de chacun".

Puis la commission du Sénat s'est laissée convaincre, puis l'hémicycle, puis la nouvelle ministre Azoulay, puis l'Assemblée nationale. Il en fut de même pour permettre que des structures non labellisées puissent bénéficier de conventions. Ou pour exiger que les images spoliées à des fins commerciales sur les moteurs de recherche



© Alain Thirel-Dailly

### DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD DE LA "JUNGLE DE CALAIS" (3 MARS 2016)

DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCES, D'INDIGNITÉ DES CONDITIONS DE VIE, MARIE BLANDIN S'EST MOBILISÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS (REGROUPEMENT FAMILIAL, MINEURS ISOLÉS...), EN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS MILITANTES ET À L'INITIATIVE HUMANITAIRE DE GRANDE-SYNTHE ET DE MÉDECINS SANS FRONTIÈRES, POUR PLUS DE JUSTICE ET D'HUMANITÉ DANS LA GESTION DE LA CRISE DES RÉFUGIÉS.

fassent l'objet d'une contribution de ces majors de l'internet aux sociétés d'auteurs.

La patience, la ténacité, le dialogue ont payé. La visibilité pour la sénatrice militante que je suis est nulle, mais la loi a évolué dans le bon sens, et quand demain je partirai sur la pointe des pieds, des élus et élus associés à ces projets, documentés et convaincus prendront le relais pour les faire vivre dans le réel.

Mais comment ça se met en œuvre "la reconnaissance de l'égalité de dignité de chacun" ? et bien nous confronterons des expériences de terrain au Sénat le 14 novembre, dans une grande journée de colloque dédiée aux droits culturels.



© Jean-Luc Cornu

Marie-Christine  
**BLANDIN**

[mariechristineblandin.fr](http://mariechristineblandin.fr)

**LANCEURS D'ALERTE**  
La loi Blandin relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte, fut votée en 2013. Plus d'un an après, vinrent les décrets. Mais la commission nationale de déontologie, qui est l'outil de contrôle de l'expertise, des conflits d'intérêts, des registres d'alertes et de leur suivi, n'est toujours pas installée. Deux ministères, l'agriculture et la recherche, n'ont en effet pas encore désigné leurs représentants ! Pendant ce temps, le

gouvernement, avec la loi Sapin II, communique sur la protection des lanceurs d'alerte. Ré-emploi ou recyclage, cela commence par l'éco-conception. Cette année le groupe écologiste a choisi d'utiliser son "droit de tirage" pour une mission d'information sur l'inventaire et devenir des matériaux et des composants des téléphones mobiles. La mission s'achèvera en automne, Marie Blandin en est la rapporteure. Education à l'environnement et au développement durable. Après avoir fait inscrire

l'éducation à l'environnement, mais aussi au respect de l'autre et à la coopération, dans la loi de Refondation de l'école ; après en avoir imprégné (autant que possible) les programmes scolaires ; la mobilisation s'est portée sur la préparation de la COP21. Pour la première fois, à Paris, une Conférence Climat a dédié une journée thématique à l'éducation... et l'accord final mentionne les enjeux éducatifs. Les acteurs de l'EEDD sont en mouvement pour leurs 4èmes assises (octobre 2016) et la préparation de la COP22.



## POUR UNE ÉCOLOGIE PRATIQUE

*“ Notre société est dépersonnalisée : les stéréotypes y ont tué les idées, les chiffres y ont tué les mots et, malheureusement, les comptables y ont tué les philosophes.”*

Hervé Poher

Dans le domaine de la santé, c'est avec le recul d'un ancien médecin qu'Hervé Poher est intervenu à plusieurs reprises. En octobre 2015, il s'est prononcé contre l'obligation pour un étranger de s'acquitter d'un forfait pour pouvoir bénéficier de l'Aide Médicale de l'État, considérant qu'il s'agissait d'appliquer “une éthique médicale dans un esprit humaniste”. En avril 2016, il s'est indigné de la démographie médicale en milieu rural, interpellant les sénateurs sur le problème de la liberté d'installation et dénonçant la fin d'une formation polyvalente des médecins généralistes. Il a appelé à poursuivre les réformes de la formation médicale “sans avoir peur de bousculer

certains ordres établis” et à inventer de nouveaux fonctionnements tout en préservant le rôle social essentiel du médecin.

En amont de la COP 21, Hervé Poher a soutenu la proposition de résolution visant à affirmer le rôle déterminant des territoires pour la réussite d'un accord mondial ambitieux sur le climat. Dans une déclaration générale, il a souligné les changements climatiques qui touchent directement le nord de la France et dénoncé le danger d'une position trop curative plutôt que préventive, appelant à une solution collective.

Suite à la présentation du rapport annuel de l'Agence de Sûreté du Nucléaire (ASN), il a mis le focus sur la situation de certaines centrales, notamment celle de Gravelines. Construite sur une zone située au niveau ou en dessous du niveau de la mer, le président de l'ASN lui-même a déclaré non satisfaisant le fonctionnement de cette centrale. Dans le cadre d'une transition énergétique, Hervé Poher a donc interpellé Ségolène Royal, questionnant les moyens donnés à l'ASN face à l'accroissement des

risques liés à l'exploitation de certaines centrales du fait des dérèglements climatiques et de la montée des eaux.

Lors de l'examen du texte sur la biodiversité, il a défendu, en janvier 2016, la création de comités départementaux de la biodiversité pour favoriser une action efficace, les départements ayant conservé la compétence sur les espaces naturels sensibles. Lors de chaque lecture du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, il a porté un amendement visant à adjoindre au principe “éviter-réduire-compenser” l'objectif d'absence de perte nette voire de gain de biodiversité.

Concrètement, Hervé Poher a permis de reconnaître et d'affirmer le rôle de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. De plus, suite à l'adoption de son amendement, les parcs zoologiques se devront d'exercer une mission de conservation de la biodiversité et d'éducation du public à la biodiversité.

JUILLET 2015

VISITE DU HAUT

TERRIL D'HAILLICOURT

(62) AVEC UN AGENT

D'EDEN62.



© H. P.



© H. P.

Hervé  
POHER

Hervé Poher, sénateur du Pas-de-Calais, est rattaché au Groupe écologiste depuis le départ de Jean-Vincent Placé, au Gouvernement, en février 2016. Sénateur socialiste depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013, il fait partie de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, et il est membre de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Hervé Poher a un parcours assez atypique. Médecin généraliste, il

entre en politique en 1989 comme conseiller municipal, conseiller général en 1994, puis maire de la commune de Guînes et enfin vice-président du conseil général en 1997 ; des fonctions toujours en lien avec l'environnement, qu'il caractérise comme sa passion.

En effet le sénateur a toujours eu une fibre écologiste : responsable d'Eden 62 (syndicat qui gère les espaces naturels sensibles du Pas-de-Calais), président du Comité de Bassin de l'Agence de l'eau

Artois-Picardie en 2004, il a été président du Parc Naturel Régional des Caps pendant 3 ans. Ses plus grandes victoires sont, après 11 ans de travail, d'avoir obtenu le Label Grand Site France pour les deux caps Blanc-Nez et Gris-Nez et, en 2012, d'avoir « arraché » le renouvellement de la charte du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale.

[herve-poher.com](http://herve-poher.com)

## Leila AÏCHI



© Ministère de La Défense

Cette année, Leila Aïchi a distingué des femmes œuvrant au quotidien dans les quartiers, des Indiens Ashaninkas combattant la déforestation de la forêt amazonienne, ainsi que des jeunes conduisant des projets sur la transition énergétique dans le cadre de leur service civique. Elle a aussi œuvré en matière de coopération internationale, en recevant des officiels chinois et taïwanais afin d'échanger sur la lutte contre la pollution de l'air. Vice-Présidente de la Commission des Affaires Etrangères, Leila Aïchi a remis deux rapports sur

les conséquences géopolitiques du dérèglement climatique et sur la Turquie. Elle a fait adopter un amendement intégrant l'objectif de lutte contre le dérèglement climatique à la politique européenne de défense. Elle s'est exprimée sur l'engagement des forces armées à l'étranger ainsi que l'Opération Sentinelle. Elle a apporté une réponse équilibrée sur l'état d'urgence, la révision constitutionnelle et le renseignement intérieur et est intervenue sur la législation des drones civils, la politique française en Syrie ou encore la levée des

sanctions européennes envers la Russie.

Leila Aïchi a effectué divers déplacements afin de constater les problématiques géostratégiques, environnementales et humanitaires en jeu dans le monde: Turquie, Arabie Saoudite, Inde, Allemagne, Qatar, Algérie, Belgique.

Grande victoire, elle est parvenue à l'adoption à la quasi-unanimité du Sénat du doublement des peines prévues en cas de conflits d'intérêts dans le domaine de la santé.

### TROIS PREMIÈRES POUR UNE ÉCOLOGIE CONCRÈTE

**Une première mondiale** pour le climat: après quatre ans de lobbying de Leila Aïchi, grâce à l'appui de Nicolas Hulot et de Jean-Yves Le Drian, un Sommet international des Ministres de la Défense sur le climat s'est tenu le 14 octobre 2015, en amont de la COP21. Une soixantaine de Ministres de la Défense et de Chefs d'État-major du

monde entier y étaient présents et ont unanimement reconnu le dérèglement climatique comme un risque stratégique à part entière pour la sécurité mondiale. Cette rencontre sera institutionnalisée lors des prochaines COP. En effet, l'engagement plein et entier des armées dans la lutte contre le dérèglement climatique serait décisif.

**Une première européenne** contre la pollution de l'air : pour contrer les lobbies et alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur un enjeu majeur de santé public, Leila Aïchi a mis en place au Sénat une commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air. Après six mois de travail intense, d'auditions et de déplacements sur le terrain, les conclusions, votées à l'unanimité, ont été un choc avec un coût annuel pour la France de 101,3 milliards d'euros. Ce chiffre invraisemblable marque un tournant dans la lutte contre la pollution de l'air.

**Une première en France** contre les conflits d'intérêts : grâce à la vigilance des ONG, Leila Aïchi a démasqué un grossier conflit d'intérêt entre des industries polluantes et un célèbre pneumologue de l'AP-HP. Ce dernier n'a pas hésité à mentir effrontément aux français et devant la commission d'enquête sur la pollution de l'air, dont elle était la rapporteure. Devant la gravité des faits, Leila Aïchi a alerté la Présidence du Sénat qui, après vote unanime de son Bureau, a porté plainte pour faux-témoignage. Cette affaire a créé un émoi considérable dans la communauté scientifique et médicale

dont on considère qu'un tiers des membres serait, plus ou moins, en conflit d'intérêt.

### POUR UNE ÉCOLOGIE HUMANISTE ET RÉALISTE

Fidèle aux valeurs qui sont les siennes depuis le début de son parcours militant et de son mandat, Leila Aïchi considère que la cause de l'écologie doit transcender les clivages politiques. Comme Dany Cohn-Bendit, elle pense que "les idées et les convictions priment sur les partis politiques et leur jeu d'appareil".

**OCTOBRE 2015**  
EN AMONT DE LA COP21,  
LE GÉNÉRAL  
PIERRE DE VILLIERS,  
L'AMIRAL BERNARD  
ROGEL, JOSÉ BOVÉ,  
LE CAPITAINE  
PAUL WATSON ET  
BRICE LALONDE SONT  
VENUS DÉBATTRE AU  
SÉNAT À L'INVITATION  
DE LEILA AÏCHI.

Devant l'urgence environnementale, sanitaire et climatique, nous ne pouvons plus nous réfugier dans le confort autiste de l'idéologie, du conservatisme et du dogmatisme. Aujourd'hui, il est devenu nécessaire de promouvoir une écologie humaniste, ouverte, de transformation effective du réel, plutôt que d'incantation infantile d'un monde qui n'existe pas.

Pour Leila Aïchi, un bon mandat se résume au sérieux du travail fourni, à la crédibilité dans l'institution, à la capacité d'influence sur des textes décisifs et aux avancées concrètes obtenues qui marqueront les années à venir.





**Groupe écologiste du Sénat**

Retrouvez toute l'actualité  
et les interventions  
du groupe écologiste sur

[www.ecologistes-senat.fr](http://www.ecologistes-senat.fr)

